

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la France :

La note circulaire du général Durando a pro-
duit une pénible impression dans toute la diplo-
matie européenne.

Aucune puissance n'a répondu à cette note,
qui n'a trouvé de sympathie qu'en Angleterre.

Nous croyons savoir que la note du général
Durando n'apportera aucune modification dans
la conduite du gouvernement français à l'égard
de Rome, et qu'on se bornera à en accuser ré-
ception.

M. Benedetti, envoyé extraordinaire et minis-
tre plénipotentiaire de France à Turin, est arrivé
lundi matin à Paris, venant de la Corse.

On assure que M. Benedetti, qui se proposait
de rester quelque temps encore à Paris pour pro-
fiter de la totalité de son congé, vient de recevoir
l'ordre de retourner immédiatement à son poste.

Ainsi tombent les bruits accrédités par plu-
sieurs journaux étrangers, et qui attribuaient à
M. Benedetti l'intention de ne pas retourner à Tu-
rin s'il n'apportait pas la promesse de l'abandon
de Rome.

Il n'est douteux pour personne que notre ho-
norable représentant ne se rende à Turin en rai-
son des circonstances actuelles, et pour y faire
prévaloir les principes qui ont toujours dirigé
la politique de la France. (Idem.)

Le montant de la souscription ouverte en An-
gleterre pour payer les frais de déplacement du
chirurgien Partridge, qui s'est rendu auprès de
Garibaldi, s'élève actuellement à 595 livres ster-
ling. La souscription reste ouverte.

Il circule, au sujet de ce personnage, beau-
coup de bruits à Londres. L'opinion la plus rép-
andue, c'est que la mission du docteur Par-
tridge n'est qu'un prétexte, et que ce médecin
n'est qu'un agent politique. (Idem.)

La crise politique qui trouble en ce moment
d'une manière si grave les rapports du gouverne-
ment Prussien avec le Parlement n'est point ter-
minée, et, tout au contraire, elle semble pren-
dre chaque jour un plus vif et plus inquiétant ca-
ractère.

Il y a deux jours, on s'en souvient, il n'était
bruit que de la dissolution de la chambre et de
la fermeté que la couronne se disposait à montrer
en vue de maintenir ses résolutions.

Il résultait évidemment de cet ordre d'idées la
probabilité du maintien du cabinet qui, après
avoir donné au monarque un concours dévoué,
partageait avec lui la responsabilité des mesures
rejetées par la chambre.

Cependant, il n'en a pas été ainsi. Un télé-
gramme confirme aujourd'hui la rumeur qui,
depuis deux jours, présidait la dislocation du mi-
nistère. Voici les détails apportés par la dépêche
dont nous parlons.

Berlin, 21 septembre. — La crise ministé-
rielle dure encore. MM. Von der Heydt, Roon,
Holzbrenck et Muhler ont donné leur démission.

Un long conseil auquel assistaient le prince
royal et M. de Bismark, a eu lieu ce matin chez
le roi. On ne connaît pas encore la résolution de
Sa Majesté.

On donne, sous réserve, la liste suivante
d'un nouveau ministère :

M. de Bismark-Schonhausen, chef du cabi-
net et ministre des affaires étrangères ;

MM. Roon, à la guerre; Kleist-Retzow, à
l'intérieur; de Gerlach, à la justice; Sonft-Pil-
sach, aux finances; Blanckenbourg, à l'agricul-
ture; Wagener, aux cultes; Pausé, au com-
merce.

On écrit de Berlin, le 22 septembre :

La chambre des députés a voté aujourd'hui,
presque sans discussion, les chapitres du budget
de 1862 concernant le service des postes et l'ad-
ministration commerciale pour le Hohenzollern.

Les ministres Von der Heydt, de Roon et Berns-
torff, n'assistaient pas à la séance.

La plus grande incertitude règne parmi les dé-

putés au sujet de la crise ministérielle.

Les débats sur le budget de la guerre pour 1863
commenceront jeudi.

M. de Bismark-Schonhausen a été reçu au-
jourd'hui par le roi.

La Gazette de la Croix dit : « Nous apprenons
que M. Von der Heydt n'a pas donné sa démission;
il a présenté seulement une demande de congé
éventuelle. Le comte de Bernstorff a prié le roi
d'accepter sa démission. On présume qu'il doit
retourner à Londres en qualité d'ambassadeur.
M. Holzbring se retire pour cause de santé, mais
à peine rétabli il reprendra son poste. » — Havas.

Le sénat de Francfort vient d'adresser à Berlin
son adhésion au traité franco-prussien. On re-
marquera que cette adhésion n'est donnée que
sous la réserve de la ratification des autres au-
torités de la ville libre. (La France.)

On assure que la réduction que l'Autriche
opère dans l'effectif de son armée va être suivie
d'une réduction analogue dans les cadres de l'ar-
mée italienne. On évalue cette dernière dimi-
nution à quarante mille hommes. (Le Pays.)

M. Conforti, ministre de la justice dans le ca-
binet italien, a donné sa démission.

On attribue cette résolution à des dissentiments
qui se seraient élevés entre lui et ses collègues au
sujet de l'épuration de la magistrature sicilienne.

On aurait voulu exiger de M. Conforti la desti-
tution du président de la cour de cassation et
de cinq autres magistrats. Le ministre s'y serait
refusé.

Un télégramme de Turin annonce que le dan-
ger d'une crise ministérielle est conjuré. M. Con-
forti étant le seul ministre qui persiste à donner
sa démission.

Les nouvelles de Turin se bornent à constater
l'amélioration chaque jour croissante de l'état de
Garibaldi. (La France.)

Les lettres de Rome du 20 septembre portent

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

Comme on le pense, Valentin fut vivement touché de
cette lettre, écrite avec le doux abandon de la jeunesse
et dans laquelle se peignit tout entier un cœur de jeune
fille, — de jeune sœur, ce doux compagnon des vertes
années, et qui, pour un frère, symbolise si bien l'ange
donné par Dieu à l'homme pour le soutenir sur la terre
et emporter, à sa mort, son âme au ciel, sur ses ailes di-
vines.

Notre ami Valentin, fils pieux et tendre frère, rouvrit
sa lettre, y ajouta un *post-scriptum* pour son père et sa
mère et glissa dedans un billet pour la belle Marguerite,
si friande de ces petits messages du cœur.

Il porta ensuite sa lettre à la boîte, après avoir prié
M^{re} Courdemanche de remettre certain petit paquet au
messager de Pacy, lorsqu'il repasserait par l'auberge.

Ce petit paquet, on s'en souvient, contenait les sou-
venirs achetés à Dieppe par Valentin.

Ces dispositions lui avaient pris quelque temps. Aussi
eut-il le devoir s'excuser auprès de M. Delapalme, en
rentrant, sur la durée de son absence.

— Bien, bien! M. Planterose, lui répondit l'excellent

homme. Nous n'en sommes pas, entre nous, à une heure
près. Je sais ce que c'est qu'une installation dans un
pays. Prenez, pour vos petits arrangements, tout le
temps qu'il vous faudra. J'aime l'assiduité, c'est vrai;
mais je sais faire la part des circonstances, et mon
« joug » est facile à porter, ajouta-t-il en souriant.

XIII. — LE COMBAT DES ROSES.

Deux jours se passèrent sans amener aucun incident.
Valentin entrevoyait sa position sous un aspect favo-
rable et travaillait avec ardeur; mais son cœur était
triste, et il eût pu s'écrier, avec l'amant désolé de la ro-
mance :

Chante, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai;
Le mien n'est pas de même,
Il est bien affligé.

Le troisième jour de l'arrivée du héros au Mesnil, le
soleil se leva radieux; toute la nature était en fête; l'oi-
seau chantait sur la branche reverdie, l'abeille bourdon-
nait dans l'air attiédi, mille rumeurs s'exhalèrent de la
plaine et du vallon.

— Le beau temps, les gaies chansons, les vivifiantes
effluves, les beaux tapis de verdure et comme il serait
doux de vivre à deux, sous l'œil de Dieu, loin des hom-
mes, la main dans la main, et de chanter ensemble tou-
tes ces merveilles, s'écriait notre amoureux!

Dix heures venaient de sonner. Un ouvrier vint prier
Valentin de se rendre à la fabrique, pour une opération
qui exigeait la présence du chef de l'établissement ou,
du moins, de son représentant.

— Un instant et je suis à vous, dit Valentin.

L'ouvrier comprit que le premier commis en avait en-
core pour dix minutes, et il reprit le chemin de la pa-
peterie.

— Au fait, pensa Valentin, je terminerai cette lettre à
mon retour, et il sortit quelques minutes après.

Comme il traversait la cour, ses regards se portèrent,
par hasard, du côté du jardin, puis vers le parterre,
plein de roses.

Tout à coup des rires argentins frappent son oreille,
puis deux jeunes filles s'élançant d'une charmille, l'une
fuyant, l'autre courant après elle et lui jetant des feuil-
les de roses.

Un instant après, les rôles changent : la jeune fille
poursuivie s'arrête brusquement, fait volte-face, met en
pièces le bouquet de roses qu'elle porte à la main et
fond, à son tour, sur son antagoniste, désarmée, ou, plu-
tôt, défeuillée.

Et ce sont des cris d'oiseau et des rires sans fin. On
dirait deux sœurs jumelles. Le même âge, la même taille,
les mêmes cheveux, autant que l'on peut juger de ces
choses à distance et dans de pareilles conditions. Leurs
toilettes, seules, diffèrent. L'une porte une robe foncée,

que la municipalité a été avisée de l'arrivée prochaine d'un régiment français. On établit des baraques pour la cavalerie à Saint-Calixte. Le départ de M. de La Valette pour la France est ajourné.

Les lettres de Naples du 20, annoncent de nouvelles arrestations de camorristes. Il est reconnu que la plupart d'entre eux étaient des contrebandiers. Les revenus de la douane de Naples ont doublé.

On signale une recrudescence du brigandage, surtout dans la Capitanate. — Havas.

Le *Journal officiel* de Varsovie annonce que le grand-duc Constantin a ordonné de dresser la liste des détenus dans les prisons et qu'il résulte des renseignements détaillés que sur 14,833 personnes renfermées, du 1^{er} janvier au 20 juillet 1862, 3,596 personnes ont été arrêtées pour manifestations politiques.

L'ouverture de l'Université de Varsovie aura lieu le 1^{er} octobre prochain. Par suite de la nouvelle organisation de l'instruction publique, le royaume de Pologne possèdera désormais trente collèges d'arrondissement et quatorze lycées dans les chefs-lieux de départements, l'École polytechnique, l'École supérieure d'agriculture, l'Institut forestier, l'Université et l'École des beaux-arts à Varsovie et environ quatre mille écoles élémentaires.

Varsovie, 22 septembre. — (Officielle.) Plusieurs journaux étrangers affirment que la convocation à Varsovie des propriétaires fonciers, dans le but de présenter une adresse à M^{te} le grand-duc Constantin, aurait eu lieu par suite d'une autorisation donnée par Son Altesse Impériale au comte Zamoïski. Cette assertion est complètement erronée. — Havas.

On mande de Belgrade, le 22 :

Aali-Bey, commissaire de la Porte, et un sénateur serbe se rendront demain à Uschitza et feront raser la forteresse afin de terminer le différend de la population avec la garnison.

Un télégramme de Raguse, du 22, annonce que la veille, des fêtes avaient eu lieu à Cettigne, à l'occasion du rétablissement de la paix. Des notabilités turques, invitées par le prince du Monténégro, y assistaient.

Les avis de Constantinople portent que, grâce à l'intervention d'Omer-Pacha, Mirko ne sera pas obligé de s'exiler. La condition de l'ouverture d'une route militaire à travers la principauté, a été ratifiée. — Havas.

Des nouvelles dignes de foi rendent compte des événements de Braga, en Portugal. La partie de la garnison, qui s'est mise en état de rébellion, poussait le cri, on ne sait pas pourquoi, de : *Vive Saldanha! Vive Costa Cabral!* Suivant certaines versions, les rebelles, qui se sont dirigés du côté d'Oporto, l'auraient fait dans le but de se mettre à la disposition des autorités, et d'après d'autres récits, pour attaquer la population. Les renseignements parvenus à la légation portugaise de Madrid portent que les rebelles, faute d'avoir ren-

contré des partisans, se seraient débandés d'eux-mêmes, et que leurs chefs auraient pris la fuite vers l'Espagne, où ils auraient fait leur soumission à la frontière.

D'après les avis de Lisbonne, le mouvement militaire de Braga a eu lieu aux cris de *Vive Saldanha! Vive la religion!* L'ordre a été rétabli. — Havas.

(Par le télégraphe sous-marin électrique.)

Lisbonne, 18 septembre. — La révolte militaire est étouffée; les autorités ont été rétablies à Braga. Les meneurs de la révolte ont pillé les caisses publiques et ils se sont enfuis en Espagne.

La population ne s'est pas associée à la révolte. Le pays est calme. (Times.)

On lit dans la France :

Une lettre particulière de New-York, du 9 septembre, nous apprend que notre ministre à Washington avait énergiquement appuyé les réclamations du navire français la *Manche*, capturé par l'escadre fédérale et envoyé à Boston pour y être vendu.

Ce bâtiment, parti de la Nouvelle-Orléans, était parfaitement en règle et n'avait pas à bord de marchandises de guerre. Il a été capturé pour ne s'être pas pourvu d'un permis de navigation du général Butler.

Cette prétention, contraire à tous les principes, ne saurait être admise, et notre représentant insiste pour la mise en liberté du navire français.

La même lettre nous annonce que, dans un meeting tenu à New-York, un orateur avait, aux applaudissements de l'assemblée, démontré la nécessité de demander un armistice au commandant en chef des forces du Sud. Si une semblable idée s'était produite, il y a trois mois, le peuple eût lacéré l'orateur qu'il applaudit aujourd'hui.

Nous recevons, par la voie de la Havane, des dépêches particulières du Mexique du 24 août, c'est-à-dire de sept jours plus récentes que celles apportées par le dernier paquebot-poste. Elles portent à notre connaissance plusieurs faits intéressants.

Les vaisseaux à vapeur l'*Impérial*, l'*Eylau*, et le transport à vapeur le *Finistère* sont arrivés le 22 à la Vera-Cruz, ayant à bord 2,000 hommes d'infanterie, un escadron de cavalerie et du matériel. Ces bâtiments avaient quitté Alger le 5 juillet; ils se sont arrêtés pendant quinze jours à la Martinique pour faire reposer les troupes dont la santé est très-satisfaisante, et qui sont parties immédiatement pour Orizaba.

Le vaisseau à vapeur le *Masséna* et la frégate-transport l'*Amazone* devaient quitter la Vera-Cruz, le 1^{er} septembre et ramener en France des convalescents. La corvette à vapeur le *Forfait* se préparait à faire route, le 24, pour la Martinique, afin de se mettre à la disposition du général Forey, attendu vers le 10 septembre au Mexique.

Le transport mixte la *Sèvre*, la corvette à vapeur le *Berthollet*, et l'avisos à vapeur le *Marceau* étaient mouillés à Sacrificios, où se trouvaient plusieurs navires enlevés à l'ennemi.

Le nombre des prises mexicaines est de six.

Voici leurs noms : le brick *Esperanza*, la goëlette *Pizarro*, les canonnières à vapeur *Diana* et *Victoria*, les frégates-transports *Empresario* et *Ursulita*. Ces bâtiments de guerre forment la plus grande partie de la flotte mexicaine.

L'état politique du pays est toujours le même. Le général Doblado, ministre des affaires étrangères, mène la situation à Mexico; il dispose de la majorité dans le gouvernement, et il est d'avis qu'il y a lieu de négocier avec les Français. Il s'est rendu le 15 août à Puebla, et de cette ville au quartier-général de l'armée de Zaragoza. Il a reconnu de nouveau, dans le cours de cette inspection, que les troupes mexicaines, notablement diminuées par les désertions, étaient hors d'état de soutenir une lutte un peu sérieuse contre l'armée du général Forey. (La France.)

FAITS DIVERS.

Le prince Napoléon, et la princesse Marie-Clotilde, partis de Paris lundi soir pour Marseille, se sont embarqués mardi à bord du *Jérôme-Napoléon*, pour se rendre à Gènes et de là à Turin, afin d'assister au mariage de la princesse Marie-Pie avec le roi de Portugal.

Leurs Altesses Impériales sont accompagnées de M^{me} la comtesse de Clermont-Tonnerre, dame de la princesse, du colonel de Franconièr, premier aide-de-camp, et des lieutenants-colonels Ferri-Pisani et Dragon, aides-de-camp du prince.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Nous apprenons que le pourvoi de M. le procureur général de Douai contre l'arrêt de cette cour qui a déclaré recevable la demande en interprétation de M. Mirès sera probablement porté, jeudi prochain 25 septembre, à l'audience de la chambre criminelle de la cour de cassation, M. le conseiller Caussin de Perceval est chargé du rapport de cette affaire, dans laquelle M. l'avocat-général Savary portera la parole.

— Nous empruntons au *Courrier de Lyon* les détails suivants sur les obsèques de M. le maréchal comte de Castellane :

Dès neuf heures, la foule formait la haie le long des rues que devait suivre le cortège.

Le clergé s'est rendu à onze heures à l'hôtel de la rue de Boissac, où déjà s'était réunie une nombreuse assistance. M^{sr} de Verga, évêque arménien, patriarche de Jérusalem, a fait la levée du corps.

A onze heures et demie, le cortège débouchait par la rue Sala et apparaissait dans la rue de Bourbon.

Voici quel était l'ordre :

Les gendarmes à cheval, les pompiers, les lanciers et plusieurs bataillons d'infanterie; le clergé des paroisses, deux immenses lignes d'enfants de chœur, et huit suisses en grand uniforme rouge, blanc et or, escortant, la hallebarde au poing, le vénérable patriarche.

Le cercueil, recouvert d'un ample drap de velours noir, était porté, ainsi que l'indiquait l'ordre du jour, par vingt-quatre sous-officiers médaillés ou décorés, choisis dans tous les corps de l'armée. Sur ce cercueil reposaient le grand uni-

l'autre une robe claire.

Puis nos charmantes ennemies disparurent et la douce vision s'évanouit comme dans un rêve.

Mais Valentin, resté sous l'empire de cette gracieuse apparition, ne pouvait détacher ses yeux de la charmille derrière laquelle avaient disparu ces jeunes filles. Une force inconnue le tenait comme rivé au sol; il voulait poursuivre son chemin et ne le pouvait pas; le devoir poursuivait en lui, il sentait sa faute et restait.

En ce moment, une voix d'homme se fit entendre du côté où les jeunes filles s'étaient éloignées.

— Ne court donc point ainsi, criait-elle.

— La voix de M. Delapalme! observa Valentin.

— Mon enfant!

— « Mon enfant! » poursuivit le jeune homme.

— Tu vas t'échauffer et ensuite tu seras malade.

— O père, je t'en prie, laisse-moi jouer, répondit une voix de femme.

— On ne joue plus à ton âge.

— Si!

— Laissez-nous courir, mon oncle.

— Et toi aussi!

— Quel mal faisons-nous?

— Vous êtes folles.

— Soit! nous sommes folles. (Elle chante.)

Tra, la, la, la, la!... Quel est donc cet air?

Une autre voix reprit :

Ah! oui, je m'en souviens... je fus heureuse un jour...

A ces paroles funèbres succéda un immense éclat de rire.

Un instant après, les jeunes filles reparurent, et, cette fois, à peu de distance de la haie du jardin et marchant à pas lents, les bras doucement entrelacés.

Valentin, de son côté, avait fait quelques pas en avant ce qui lui permettait de distinguer les traits des jeunes filles.

— Edmée! s'écria alors Valentin, d'une voix étouffée... Et, tout à l'heure, pensa-t-il, cette voix qui disait : « Mon enfant! » C'est Elle et je suis chez son père... M. Delapalme est son père... Oh! je m'explique maintenant l'impression qu'il fit sur moi, lorsque je me présentai à lui il y a trois jours. Je le vis si peu de temps à la fête d**, et mes yeux avaient tant à faire, ce jour-là, qu'il n'est point étonnant que je ne l'aie pas remis complètement.

Les jeunes combattantes aperçurent alors Valentin; elles se dégagèrent des bras l'une de l'autre et s'éloignèrent rapidement, la rougeur au front, car elles se rappelaient leurs jeux et leurs cris, et ne pouvaient douter qu'elles n'eussent eu pour témoin le jeune homme qu'elles venaient d'apercevoir. Peut-être aussi la rougeur de leur front avait-elle une autre cause...

Quant à Valentin, il poursuivait machinalement son chemin.

Ah! qu'il eût payé cher une heure de liberté! qu'il

eût été heureux de pouvoir aller s'enfermer dans sa chambre et y pleurer toutes les larmes qu'il sentait s'accumuler dans son cœur...

Aussitôt qu'il fut maître de son temps, c'est-à-dire à l'heure du dîner, Valentin s'élança dans la campagne, recherchant les sentiers les plus solitaires, afin de penser en liberté à la découverte qu'il avait faite.

— Et Prosper qui me disait : « — Avant son mariage, elle s'appelait M^{lle} Taillefer... » Voyant l'impression qu'elle avait faite sur moi, et connaissant ma sauvagerie, il aura craint que je ne vinsse à refuser la place qu'il m'offrait, si j'apprenais que cette jeune femme était la fille de M. Delapalme, avec lequel habitait le jeune ménage, et il m'a trompé « dans mon intérêt. »

C'est bien là le mobile qui l'a fait agir! Ah! peut-être eût-il hésité, s'il eût connu mon amour pour Elle, et n'eût-il pas voulu me condamner à la vie de souffrance qui m'est réservée ici... Je ne pourrai jamais résister aux épreuves qui m'attendent... O ciel, les voir tous les jours ensemble, côte à côte, la main dans la main... Les entendre se donner mille noms de tendresse... Un tel martyre est au-dessus de mes forces... Oh! si je pouvais mourir, car quels raisons de mon départ donner à ma famille, — à ma mère, surtout, à ma mère, qui s'attend sans doute (et c'est bien le moins) à un peu d'aide de ma part, pour son pauvre ménage...

(La suite au prochain numéro.)

forme et les décorations du maréchal. Deux sous-officiers portaient sur des coussins de velours le bâton de commandement et le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

Un des vieux serviteurs du défunt conduisait par la bride le cheval gris que le maréchal affectionnait. La noble bête, entièrement couverte d'un crêpe noir, suivait lentement le cercueil.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le sénateur Vaisse, administrateur du département, M. de Gilardin, premier président de la Cour impériale, le général Monnet, commandant la division de Grenoble, et le général d'Aurel de Paladines, commandant la division de Marseille.

C'est S. Exc. le maréchal Randon, ministre de la guerre, qui conduisait le deuil, à pied, précédant de quelques pas la famille du maréchal, représentée par le comte Pierre de Castellane, son fils, consul de France à Monaco, l'auteur des *Souvenirs d'Afrique*; son petit-fils, M. Antoine de Castellane; son cousin, M. de Castellane, préfet de la Drôme; et un de ses neveux, M. Lionel de Castellane, officier de lanciers.

Les corps constitués et les députations des divers ordres civils venaient ensuite.

Le cortège se terminait par plusieurs bataillons d'infanterie et un régiment de dragons.

Les musiques militaires exécutaient des marches funèbres; les roulements des tambours couverts de crêpes, les drapeaux voilés de noir, les sourdines des trompettes complétaient le caractère de sombre majesté que comportait la cérémonie, si triste et si imposante à la fois.

Cet immense et magnifique cortège, après avoir fait le tour de la place de Bellecour, au milieu d'une foule innombrable et sympathique, au bruit du roulement des tambours voilés et au son des symphonies funèbres des musiques, a traversé le pont Tilsit, en se dirigeant vers la cathédrale.

Le grand portail, la grande nef, le transept et le chœur étaient tendus depuis le bas jusqu'au niveau des tribunes de draperies noires bordées de blanc, ornées des armoiries de la ville de Lyon et de celles du maréchal, portant cette belle devise provençale :

May d'honneur que d'honours.

Le cercueil, reçu à la porte de la cathédrale, par S. E. le cardinal de Bonald, a été posé sur un haut catafalque, dressé au milieu de la grande nef, somptueusement illuminé de cierges et d'urnes funéraires, et décoré de trophées d'armes et de drapeaux.

La grand-messe, chantée en faux bourdon, par la chapelle primatiale, a été célébrée par M^{gr} le patriarche de Jérusalem. S. E. le cardinal-archevêque de Lyon, malgré les souffrances de la maladie qui l'empêchait d'officier pontificalement dans cette triste solennité, a voulu donner au défunt maréchal un dernier témoignage d'estime et d'affection en récitant lui-même les prières de l'absoute.

Aussitôt après cette cérémonie, le cercueil a été transporté sur une voiture d'artillerie dont les caissons avaient été enlevés, dont les angles étaient ornés de faisceaux de drapeaux voilés de crêpes, et qui était trainée par six chevaux.

Accompagné par les carrosses du maréchal Randon, du maréchal de Castellane et par les voitures du reste de la suite, ce char funèbre, d'un caractère tout militaire, a repris sa place entre les deux divisions; puis tout le cortège s'est remis en marche pour l'ermitage de Saint-Boniface, en suivant les quais de la rive gauche de la Saône, au milieu d'une affluence de population telle, qu'on n'en a peut-être jamais vue de pareille à Lyon. Sur tout ce parcours de près de 3 kilomètres, le cortège s'avancait entre une triple et quadruple haie de spectateurs.

C'est au milieu de cette affluence et de ces marques de sympathies que le cortège est arrivé au pied de la montée de Saint-Boniface.

Là, attendaient une partie des troupes du camp de Sathonay, M. l'abbé Faivre, aumônier général de la garnison de Lyon, les conseils municipaux de Caluire et de Saint-Rambert. La foule était immense sur tout le parcours; toute la population lyonnaise, grossie des communes environnantes, partait par groupes compactes, pour Saint-Rambert et l'île-Barbe; la Croix-Rousse émigrant par toutes ces pentes raides et pavées de cailloux pointus qui descendent jusqu'à la Saône.

Vers quatre heures seulement, le cortège, annoncé par des feux de bataillons et des salves d'artillerie, a pu arriver en vue de la chapelle, monument rustique, qui rappelle les chaumières élevées dans les recoins perdus de la grande chaîne des Alpes. Cette chapelle était pavoisée aux couleurs nationales, les quelques marches

qui y conduisent étaient couvertes d'un large tapis noir.

Le cercueil a été transporté par les sous-officiers jusqu'à l'entrée du caveau. Des allocutions ont été prononcées par le maréchal Randon, par M. le sénateur Vaisse, et par M. Gilardin, premier président de la Cour.

Après les prières de l'Eglise, les parents, les amis du défunt, les officiers supérieurs, et l'escorte officielle, ont jeté l'eau bénite sur le cercueil.

— En Algérie, le 12 de ce mois, un ouragan épouvantable éclatait dans le bassin qui se trouve entre Boghar et l'Oued-el-Aknoun; une pluie torrentielle changeait en quelques instants toute la plaine en un vaste lac; des grêlons aussi gros que des œufs de pigeon mitraillaient littéralement tout ce qu'ils rencontraient dans leur chute, arbres, moissons, animaux. Une société de sept personnes, les unes à cheval, les autres en voiture, traversait alors la plaine. Les cavaliers furent désarçonnés par le vent, les chevaux entraînés par la rapidité des torrents qui se ruiaient de tous côtés, et la voiture arrêtée, inondée, mise à deux doigts de sa perte. En ce moment critique, l'un des voyageurs, M. Barbanceys, collecteur des contributions à Boghar, se dévouant pour l'œuvre commune, rallia, à force d'énergie, ses compagnons dispersés, se mit à leur tête, au risque vingt fois couru de s'engloutir au milieu des fondrières que cachaient les eaux débordées du Chélif, et parvint à conduire saine et sauve à sa destination la petite caravane.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Il va être prochainement procédé par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à l'adjudication, par voie de publicité et de concurrence, de la concession des chemins de fer :

- 1° De Napoléon-Vendée aux Sables-d'Olonnes;
- 2° De Napoléon-Vendée à Bressuire.

Le maximum de la subvention à fournir par l'Etat pour l'exécution de ces chemins de fer, est fixé, savoir :

- 1° Pour le chemin de fer de Napoléon-Vendée aux Sables-d'Olonnes, à la somme de 2,500,000 francs.
- 2° Pour le chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire, à la somme de 146,000 fr. par chaque kilomètre qui sera construit par la compagnie concessionnaire.

Le 20, écrit-on de Nantes, vers 4 heures, notre population a été éveillée par des roulements de tambour et par des cris d'alarme. Bientôt on a su, dans toute la ville, qu'un violent incendie venait d'éclater auprès de l'Hôtel-Dieu.

Le feu, qui en peu d'instants avait pris des proportions si effrayantes avait éclaté dans les écuries, remises ou greniers à foin de la rue Bannier, récemment construits par M^{me} veuve Lory-Lemonnier, qui tient, sur la place du Commerce, un magasin de boissellerie.

Deux maisons neuves, de vastes magasins, ateliers et hangars remplis de charbon de terre, de planches et de madriers de sapin sont devenus rapidement la proie des flammes, et l'on n'a pu que s'efforcer de resserrer, autant que possible, entre des murs assez hauts et qui ont résisté, les flammes qui, poussées par le vent, étaient près d'atteindre, d'un côté les maisons de la rue Haudaudine, et, de l'autre, les vieux bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

Ce n'est qu'après l'arrivée de plusieurs compagnies du 76^e et avec l'aide de ces braves militaires, toujours si pleins de zèle, qu'on est parvenu à assurer le service des pompes et le rétablissement de l'ordre. On a été aussi très-utilement assisté par un nombreux détachement de notre bataillon de douaniers.

Le mobilier des maisons détruites a été presque entièrement consumé ou brisé. On en voyait, avec tristesse, les débris dans les chantiers voisins. Plusieurs ménages, moins maltraités, avaient dû opérer, en toute hâte, leur délogement quoiqu'ils occupassent des chambres dans des maisons séparées du foyer de l'incendie par une petite rue: mais la chaleur était si intense, que toutes les vitres ont été éclatées, et force leur a été d'abandonner au plus vite leur logement.

On est parvenu à mettre deux bœufs à l'abri; mais on n'a pu sauver deux chevaux; des voitures et de nombreux harnais ont été réduits en cendres.

On rapportait qu'une pauvre femme, mère de quatre enfants, n'avait eu que le temps de s'oc-

euper du salut de sa famille; rien de ce qu'elle possédait n'avait pu être préservé.

On n'a pu jusqu'ici recueillir des renseignements certains sur la cause de ce grave incendie et sur l'étendue des dommages. On pense que le feu a pris dans une des remises incendiées, et tout porte à croire que la malveillance est étrangère à ce sinistre. Les pertes sont considérables, mais elles se trouvent, en majeure partie, couvertes par des assurances.

Le *Moniteur* annonce que c'est par erreur que, dans le décret qui convoque les conseils d'arrondissement pour la deuxième partie de leur session, l'époque de leur réunion est indiquée pour le 22 septembre; c'est le 29 septembre que ces assemblées doivent se réunir.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée à ajouter dans son tarif spécial D n° 43, applicable au transport des marchandises en provenance ou à destination des pays d'Outre-Mer, après la désignation des marchandises, les mots : « à l'exception des voitures en caisses. »

Il est sérieusement question, en ce moment, d'interdire la pêche du saumon et de la truite dans les fleuves, rivières et les cours d'eau, du 1^{er} octobre au 15 janvier. M. Coste, directeur général du service des pêches, a soumis à S. Exc. le ministre de l'agriculture un projet d'arrêté dans ce sens, et sa proposition est actuellement à l'étude. Cette question intéresse particulièrement ce département, où ces deux espèces existent et peuvent devenir une ressource alimentaire extrêmement précieuse. On ne peut que faire, dès à présent, des vœux pour que cette mesure éminemment utile reçoive la sanction ministérielle.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les contributions directes doivent être acquittées par 12^e, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux, en mars et septembre.

Le percepteur prie les personnes qui ne paient point par douzièmes de verser sans retard le solde de leurs contributions.

Le bureau est ouvert de neuf heures à trois heures, les dimanches et jeudis exceptés.

VÉTAULT,
rue de Bordeaux, 48.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIERES NOUVELLES.

Francfort, 23 septembre. — La *Gazette de Darmstadt* publie une dépêche de Berlin annonçant que la nomination de M. de Bismark, comme président du conseil des ministres, a été signée hier. Tous les ministres, à l'exception de M. Von der Heydt, gardent provisoirement leurs portefeuilles.

Turin, 23 septembre. — Les patriotes romains s'apprentent à offrir un cadeau de noces à la princesse Pie. C'est le comité national qui a pris l'initiative de la souscription. On mande du Varignano que les douleurs de Garibaldi sont calmées. — Havas.

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu! 46 ans de succès!

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Châlet, Bontems, ph.

Le Journal *La France* vient de conquérir une situation qui est sans précédents dans la Presse. Dès ses débuts, c'est-à-dire en moins d'un mois, son tirage normal s'est élevé à 12,000 et depuis, il n'a pas cessé de s'augmenter quotidiennement.

Ce succès explique suffisamment les attaques dont *La France* a été l'objet de la part de tous les grands journaux de Paris, sans exception aucune. Il donne en même temps la mesure de sa valeur.

Fondé par une réunion de Sénateurs, de Députés, de Membres de l'Institut, de Professeurs éminents des Facultés, d'Agronomes et de Propriétaires fonciers, le Journal *La France* traite à fond, et au jour le jour, aussi bien les questions politiques que toutes celles qui se rattachent aux grands intérêts matériels du pays.

Les principes franchement libéraux et sagement conservateurs qui président à la direction POLITIQUE du Journal, sont exposés dans des lettres que M. le vicomte de la GUÉRONNIÈRE, sénateur, adresse au Rédacteur en chef de *La France*. Deux de ces lettres, traitant de

la *Politique intérieure* et de la *politique extérieure*, ont déjà paru. Quatre autres sont annoncées; en voici les titres: L'ABANDON DE ROME, — de la LIBERTÉ DE LA PRESSE, — des RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, — de la LIBERTÉ DANS LES ÉLECTIONS. La première (*L'Abandon de Rome*) a paru le 3 et le 6 septembre. Les autres suivront.

L'Économie sociale et politique, la Statistique, les Sciences pures et appliquées, les Théâtres, la Chronique des salons et du monde en général, etc., etc., ont des rédacteurs spéciaux et de premier ordre.

Chaque jour un BULLETIN AGRICOLE, INDUSTRIEL et COMMERCIAL résume le mouvement des principales places, la situation exacte des cours d'une manière tout-à-fait exceptionnelle, en ce sens, par exemple, que très-souvent *La France*, qui paraît à 4 heures, donne, outre les cours QUOTIDIENS de la place de Paris la veille, ceux

de l'après-Bourse et du jour même à midi; elle donne encore, et cela très-souvent, des dépêches de Liverpool, de Manchester, du Havre, de Mulhouse, de Marseille, de Bordeaux, etc., etc., datées du matin et même de 2 heures du soir.

Ce qui précède n'est plus un programme, c'est un fait accompli: les preuves sont faites et LA FRANCE est en mesure de les continuer. Malgré une situation aussi exceptionnelle, les prix d'abonnement sont à peu près les mêmes qu'aux autres journaux.

Pour les départements, ils sont de :

TROIS MOIS.....	46 FRANCS.
SIX MOIS.....	52 —
UN AN.....	64 —

S'adresser : chez tous les Libraires, aux bureaux de

poste ou au siège du Journal LA FRANCE, 10, Faubourg-Montmartre, à Paris.

Les annonces sont reçues : Et aux bureaux du Journal, et chez M. Dupont, régisseur des annonces de LA FRANCE et de L'OPINION NATIONALE, rue Coq-Héron, n° 5, à Paris.

BOURSE DU 23 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 05.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 70.

BOURSE DU 24 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 10.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 70

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MORICHON.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Morichon, marchand de bois, demeurant au Pont-Fouchard, près Saumur, sont de nouveau prévenus, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le mardi 7 octobre prochain, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce.

Le greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.

(454)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR LOTS.

Au gré des acquéreurs,

LE CLOS DE MONCARTIER, près le Petit-Puy;
UNE MAISON, au Petit-Puy.
S'adresser audit notaire. (455)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ou à Louer,

LA MAISON occupée par le Café Saumurois, rue Saint-Nicolas, n° 3.
S'adresser audit notaire. (456)

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Angers (Maine-et-Loire).

A LOUER

Pour la St-Jean 1863,

VASTE MAISON

Située à Angers, place des Halles.

Cette maison, qui porte actuellement l'enseigne de la *Fille-d'Honneur*, comprend : un vaste magasin sur la place des Halles, un grand nombre d'appartements au premier et second étage. Elle peut servir pour l'établissement d'un commerce en gros ou en détail.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M^e CHAPIN. (444)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} Aubelle.
S'adresser à M^{me} AUBELLE. (328)

M. BAUGÉ, de Bourgueil, demande UN JEUNE HOMME pour lui apprendre le commerce de la nouveauté. Conditions avantageuses.

ON DEMANDE UN APPRENTI.
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, tres-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

FABRIQUE A ROUEN	PARACHUTE DES CHEVEUX	MAISON A PARIS
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 42, 43	Pour le Gros, rue d'Enghien, 24	
EAU TONIQUE DE CHALMIN		
DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!		
La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.		
A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (457)		

LA FRANCE

GRAND JOURNAL

POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

LA FRANCE EST AUSSI UN JOURNAL

AGRICOLE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.

En vue de sa publication, une association, composée de membres du Sénat, du Corps-Législatif, du Conseil d'Etat, des Conseils généraux, des Chambres de commerce, etc., a été constituée par acte authentique, devant M^e Mocquard, notaire à Paris.

Le capital, divisé en quatre-vingts parts de DIX MILLE FRANCS CHACUNE, a été entièrement souscrit avant l'impression du premier numéro, qui a paru le 8 août 1862. M. D. POLLONNAIS, membre du CONSEIL GÉNÉRAL des Alpes-Maritimes, est Directeur-Gérant.

Les principes franchement LIBÉRAUX et sagement CONSERVATEURS qui président à la direction *Politique* du nouveau journal, sont exposés dans des

APRÈS UN MOIS D'EXISTENCE, LE TIRAGE NORMAL DE LA FRANCE EST ARRIVÉ AU CHIFFRE DE 12,000.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, 10, Faubourg-Montmartre, à Paris.

Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant.

On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS :

3 mois.....	13 fr. 50
6 mois.....	27 »
1 an.....	54 »

DÉPARTEMENTS :

3 mois.....	16 fr. »
6 mois.....	32 »
1 an.....	64 »

Pour l'étranger, ajouter les frais de poste au prix de l'abonnement.

Pour les ANNONCES, s'adresser aux Bureaux du journal, ou à M. DUPONT, Régisseur des ANNONCES de LA FRANCE et de L'OPINION NATIONALE, rue Coq-Héron, 5, à Paris.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,